

(20-4-14) Pour la première fois en France, un homme de 32 ans, souffrant d'électrosensibilité,

«C'est un premier pas, a déclaré Sophie Pelletier, du collectif des électrosensibles de France. D'autres personnes avaient déjà obtenu le statut de travailleur handicapé en raison de leur électrosensibilité, mais recevoir une subvention pour acheter du matériel de protection, à notre connaissance, c'est une première.» Depuis plusieurs années, cet homme de 32 ans, qui vit dans le sud de l'Essonne, ne supporte plus les ondes de télécommunications et est en arrêt maladie. La Maison départementale pour les personnes handicapées, sous la tutelle du conseil général de l'Essonne, vient de lui attribuer une aide financière. «Il a déposé un dossier, et une commission s'est réunie pour étudier l'impact de ses problèmes dans sa vie quotidienne et professionnelle et voir comment cela peut être compensé», a expliqué Mme Pelletier.

Avec cette subvention, le jeune homme a prévu de s'acheter des instruments de mesure, du tissu de protection pour ses vêtements, un baldaquin afin de protéger son lit la nuit ou encore un logiciel de reconnaissance vocale pour ordinateur. L'électrosensibilité n'est pas officiellement reconnue comme une maladie et fait l'objet de controverses entre experts, mais, pour certaines personnes qui s'estiment touchées, «la vie devient très compliquée», affirme Mme Pelletier. «Dans les cas les plus graves, ils sont obligés de partir de chez eux et aller dans des camping cars ou des masures au milieu de rien.»

Fin mars, une femme souffrant d'électrosensibilité s'était réfugiée pendant une dizaine d'heures au sommet d'une grue à Antony (Hauts-de-Seine) afin de demander un relogement adapté à son état de santé. En juin 2013, le gouvernement a annoncé qu'il pourrait mettre en place une «surveillance sanitaire» autour de ce phénomène.

http://www.lemonde.fr/sante/article/2014/04/17/premiere-indemnisation-d-un-homme-pour-son-electrosensibilite_4403241_1651302.html

Le Collectif des Electrosensibles de France et Priartem saluent la clairvoyance des acteurs et les avancées réalisées dans ce département. Plusieurs essonniens ont ainsi été reconnus comme travailleurs handicapés pour cause d'EHS. Et le schéma départemental en faveur des personnes en situation de handicap 2013-2018 mentionne l'hypersensibilité électromagnétique comme maladie émergente. Ils ont en outre recueilli le soutien de la sénatrice essonnienne Claire-Lise Campion :

http://www.clairelisecampion.fr/actualites/articles/item/770-ondes-magn%C3%A9tiquesune-avanc%C3%A9e-significative.html http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/CG91_Mag-Aide_MDPH_pour_EHS-0314.pdf http://www.electrosensible.org/documents/reconnaissance/CG91_schema_PH-2013-2018.pdf

http://www.electrosensible.org/b2/index.php/conseils/fiches-conseils-preparees-par-le-collect

Une fiche plus détaillée concernant la reconnaissance du handicap est disponible sur demande (réservée aux adhérents du Collectif).

Le Collectif et Priartem continuent leurs actions pour que la situation soit harmonisée au niveau national car actuellement les dossiers sont traités avec de fortes disparités selon les départements, ce qui ne peut être toléré.

L'avancée du département de l'Essonne peut vous aider dans vos démarches et doit servir d'exemple.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos expériences (positives ou négatives) dans ce domaine pour nous permettre d'établir des demandes auprès des autorités.